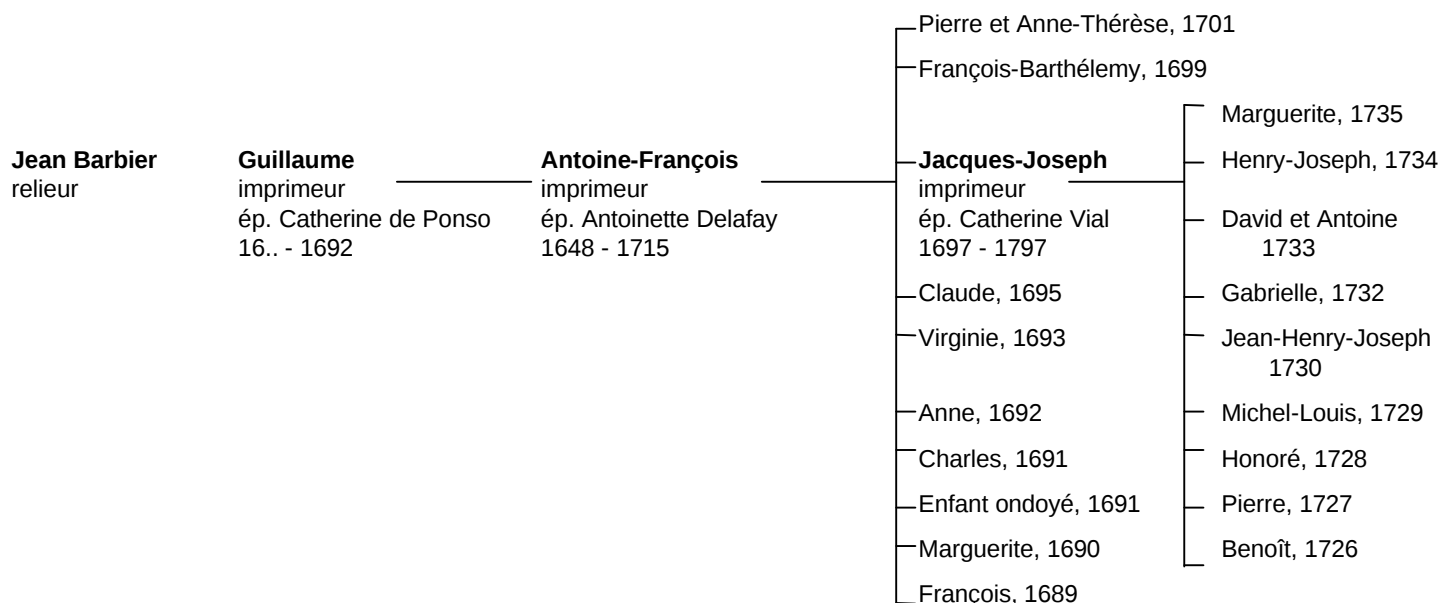


ANTOINE-FRANÇOIS BARBIER — JACQUES-JOSEPH BARBIER
.... - 1689 1788



ANTOINE-FRANÇOIS BARBIER, rue Confort (... 1689-1703).

« Le dict iour [30 octobre 1648] iay donné les saintes onctions du Sacrement de Baptesme à Antoine françois, fils de Sr Guillaume Barbier [mort à Lyon le 22 octobre 1692] Imprimeur du Roy... [et de Catherine de Ponso] qui naquit le 26 dernier, jour des Cendres audict an ; son parrain a esté Messire François de Rebé archidiacre et Comte de Lyon... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 28, f° 120).

« Led^t [15 octobre 1715] j'ay conduit en g^{de} procession aux RR. P.P. Dominicains Le corps de S^r françois Barbier Imprimeur du roy et bourgeois de cette ville âgé de 67 ans ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 152, f° 136).

A.-F. BARBIER, à la Fromagerie Saint-Nizier (1703-1715).

ANTOINETTE DELAFAY, VVE BARBIER, à la Fromagerie (1715-1720).

JACQUES-JOSEPH BARBIER, rue Grenette (1720-1744).

« Led. [14 novembre 1697] jay baptisé jaque joseph né hier, fils de s^r François Barbier, imprimeur libraire ordinaire du Roy en cette ville et de M^{elle} Antoinette Delafay sa f^{ee}... ».

(Arch. Lyon, Saint-Nizier, reg. 51, f° 194 v°).

« Aujourdhui quinze pluviose L'an cinq de la Republique française ... ont comparu sieur Henry Joseph Barbier propriétaire..., qui m'ont déclaré que jacques joseph Barbier âgé de quatre vingt dix neuf ans, natif de Lyon, ancien imprimeur susdit quai de Retz, veuf de Catherine Vial, est décédé hier soir à six heures dans son

domicile ».

(Arch. Lyon, Décès, Midi, an V, n°1159, anc. 98).

J.-J. BARBIER, rue Buisson (1744-1752).

J.-J. BARBIER, place Louis-le-Grand (1752-1764).

J.-J. BARBIER, quai des Célestins (1764-1783).

J.-J. BARBIER, Grande rue de l'Hôpital (1783-1788).

Fils de l'imprimeur du roi Guillaume Barbier, fils lui-même — j'ai des raisons de le penser sans toutefois en avoir la preuve — de Jean Barbier, relieur de livres, et Marguerite Merlin, François Barbier vint au monde à Lyon le 26 octobre 1648, y fut baptisé le 30, et eut pour parrain un chanoine-comte de Lyon, l'archidiacre François de Rébé, à qui Louis Garon, l'imprimeur des suppôts du Seigneur de la Coquille, dédia son *Chasse ennuy*.¹

François Barbier dut prendre possession de son imprimerie avant 1689, puisque cette année-là il était désigné pour prendre part aux élections des officiers municipaux, mandat qu'on lui renouvela en 1691. En 1697, François Barbier obtint de messire Eusèbe Renaudot « plein pouvoir d'imprimer, vendre et débiter seul dans la ville de Lyon toutes les gazettes, nouvelles ordinaires, relations et autres pièces concernant l'histoire journalière ». Mais Barbier, qui « paie une somme tres considerable » à l'abbé Renaudot, ne tire aucun profit de son privilège, « parce que quelques jmprimeurs, libraires, ou autres particuliers de cette ville s'jngerent de contrefaire lad. gazette... et meme d'en faire venir des copies de Paris qu'ils distribuent et donnent a lire », et notamment « le nommé Jean Mollin jmprimeur », qui « ne laisse pas de contrevénir journellement aux defenses, entre autres depuis ceste nuit [du 20 février 1697] il a imprimé la relation de ce qui s'est passé à Cremone... ».²

Que s'était-il donc passé à Crémone ?

En 1702, l'armée française, commandée par Villeroy, tenait cette ville ; il fut pris pourtant par le prince Eugène, entré par surprise à l'aide d'un vieil aqueduc hors de service ; et la chanson s'écrit : « Soldats rendez grâce à Bellone / Votre bonheur est sans égal / Vous avez conservé Cremone / Et perdu votre général ».

En 1708, par lettres patentes de Louis XIV, du 18 avril,³ François Barbier fut nommé imprimeur du roi à Lyon, en remplacement de Guillaume Barbier son père. Fort sans doute de la pérennité du privilège dont avait, de temps presque immémorial, disait-on, bénéficié sa famille, [mais] imprévoyant plus que de raison, Barbier se borna à faire enregistrer ses provisions au greffe de la police de Lyon, sans prendre le soin de se faire recevoir régulièrement en parlement et d'y prêter le serment requis. On a vu plus haut quelles furent pour sa veuve les conséquences de cette négligence.

En effet, après le décès de François Barbier, survenu en 1715, sa veuve, chargée d'une nombreuse famille, sous prétexte que, de temps immémorial, ceux de la famille de son mari, tant du côté paternel que maternel, avaient été « successivement Imprimeurs du Roy en ladite ville » de Lyon, s'avisa, de bonne foi sans doute, de jouir

du privilège « de la meme maniere dont les veuves des Imprimeurs de Sa Majesté à Paris en jouissent durant leur viduité ».

Si la nomination de François Barbier s'était trouvée régulière, sans doute sa veuve eût-elle obtenu gain de cause. Un arrêt du Parlement du 17 mars 1717 lui apporta la pénible nouvelle que sa prétention ne pouvait être admise. Il l'en débouta, « sauf à elle, dit la décision, de continuer la profession et le commerce d'Imprimerie et de Librairie, sans qu'elle puisse prétendre partager avec Valfray [qui était le successeur de son mari dans l'office d'imprimeur du roi] les fonctions de seul imprimeur et libraire de Sa Majesté en la ville de Lyon ».

La veuve de François Barbier « continua, en effet, la profession d'imprimerie », mais c'était pour attendre le moment où son fils Jacques-Joseph fût en état de s'établir. Ce « moment » arriva en 1720 : Jacques-Joseph Barbier avait 22 ans.

En 1726, il fut désigné pour participer à l'élection des officiers municipaux ; puis il devint doyen de sa corporation en 1767, dignité qu'il conserva pendant plus de vingt ans.

« Il fut longtemps, dit Delandine, adjoint à la ci-devant Chambre syndicale [ce qui est une erreur], et montra toujours une vigueur d'esprit et de corps que nos passions rendent de jour en jour plus rare. Il vient de mourir, dans cette ville, âgé de plus de cent ans [ce qui est encore une erreur : il en avait quatre-vingt dix-neuf], et son fils, plus que septuagénaire et que, dans ses moments d'humeur, il appelait 'jeune homme, étourdi et morveux', avait encore pour lui toute la soumission de la jeunesse. Ce n'est que par le profond respect qu'on imprimera pour les pères, que nos mœurs dissolues pourront se régénérer ».⁴

Bibliographie

Arch. Lyon, HH Chappe VI, n[on]. c[oté].

Marius Audin, *L'Imprimeur de la Ville*, Lyon, 1925.

Notes

1. Cf. Bessac, *Les chanoines de l'Église de Lyon*, p. 199.

2. Arch. Lyon, HH102, 21 février 1702.

3. Arch. Lyon AA 13.

4. *Almanach civil, politique et littéraire de Lyon*, an VI, cité par Aimé Vingtrinier, *Histoire de l'imprimerie à Lyon de l'origine jusqu'à nos jours*, Lyon, 1894, p. 390. (AM)